Le Haut-commissaire du Canada au Parlementaire relevant du Secrétaire d'État aux Relations du Commonwealth

## HAUT COMMISSARIAT DU CANADA

Londres, le 15 avril 1964.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'accuse réception de votre lettre du 15 avril 1964, dont voici la teneur.

(voir nº 1)

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement canadien agrée ce qui précède et, par suite, estime que votre Lettre et son Annexe et la présente Réponse constituent à ce sujet entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur aujourd'hui et qui pourra être dénoncé dans les circonstances envisagées au paragraphe 12 de votre lettre du 15 avril 1964 ou si l'un des deux Gouvernements donne à l'autre un avis par écrit au moins quatre mois à l'avance.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

LIONEL CHEVRIER

J. D. R. T. Tilney, Esq., T.D., M.P.,

Parlementaire relevant du Secrétaire d'État

aux Relations du Commonwealth et aux Colonies